

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- | | | | |
|-------------------------------------|---|-------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> | Coloured covers /
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> | Coloured pages / Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> | Covers damaged /
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> | Pages damaged / Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> | Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> | Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> | Cover title missing /
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> | Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> | Pages detached / Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> | Showthrough / Transparence |
| <input type="checkbox"/> | Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur | <input checked="" type="checkbox"/> | Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Bound with other material /
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> | Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input type="checkbox"/> | Only edition available /
Seule édition disponible | <input type="checkbox"/> | Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées. |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure. | | |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Additional comments /
Commentaires supplémentaires: | | Continuous pagination. |

LE BOURRU,

JOURNAL A L'USAGE DES GENS DE BELLE HUMEUR.

AVIS.

—
Ceux de nos abonnés qui ne conservent pas la file des numéros du "BOURRU," nous obligeraient beaucoup en nous faisant parvenir les No. 2. 19. 28. 29. et 30.

AVIS.

—
Nous prions nos abonnés de la campagne et de la ville de nous faire parvenir immédiatement les sommes qu'ils nous doivent. Un Collecteur passera chez les abonnés de Québec.

VARIÉTÉS.

MONSIEUR ET MADAME JEAN.

(Suite.)

Sans craindre de gâter sa belle robe, madame Jean enleva lestement le manteau humide qui couvrait les épaules de son mari ; elle le jeta sur un comptoir, et, prenant M. Jean par la main :

—Allons, Jean, viens dîner, la soupe est sur la table.

Et elle l'entraîna vers un petit escalier en colimaçon qui conduisait à une chambre à coucher où la nappe était mise. Il y avait bien de l'argenterie chez M. Jean, mais pas autant qu'il en voyait briller sur sa table, dont une soupière en porcelaine cerclée d'or occupait le milieu ; les verres étaient du plus pur cristal, et des bougies brûlaient dans quatre beaux flambeaux d'argent.

—Pour qui avez-vous fait tous ces ap-

prêts ? demanda M. Jean en flairant des hors-d'œuvre appétissants.

—Tu vois bien que c'est pour toi ; il n'y a que deux couverts.

—C'est pour moi que tu as tiré du magasin nos plus belles porcelaines, au risque de les ébrécher ?

—Et pour qui donc ?

—D'où viennent ces beaux flambeaux ?

—Assieds-toi, mon ami, sans t'occuper de ces flambeaux : ils sont à nous.

En parlant ainsi, madame Jean souleva de sa main blanche le couvercle de la soupière, et une vapeur odorante vint remplir la chambre, échauffée d'ailleurs par un bon feu. Un vin de couleur grenat souriait dans des carafes de cristal. Tout cela est fait pour apaiser la mauvaise humeur d'un homme recru et affaibli qui avait à se faire pardonner la perte d'un procès considérable. M. Jean s'assit et goûta à un potage dont la saveur décelait une main plus habile et moins économe que celle de Suzon. Il allait boire un doigt de vin grenat, quand sa femme le prévint en lui versant un verre de madère. M. Jean but le madère ; il avait le dos au feu, il se réchauffa, et, en attendant le moment d'éclater, il prit son mal en patience. On lui servit ensuite une petite truite saumonée d'un goût miraculeux ; à la truite succéda un salmis de perdreaux, et au salmis une poularde du Mans bourrée de truffes.

—Je vois que tu n'aimes pas ce bordeaux, lui dit sa femme. Joseph !... Joseph ! montez-nous du champagne.

Joseph parut, le sourire aux lèvres et tenant des deux mains une superbe terrine d'argent remplie jusqu'au bord de petits glaçons blancs et nets ; deux bouteilles de champagne s'y glaçaient à l'aise, l'écume au goulot. Joseph plaça la terrine sur un coin de la table, et disparut, suivi par un geste gracieux de madame. Jean M. Jean éclata :

—Avec qui comptiez-vous dîner, madame ? s'écria-t-il. Avec un pacha d'Alger, avec un préfet ou un maire de Paris, ou avec...ou avec...ou avec un sénateur ?

—Avec toi, mon ami ; bois donc du champagne et...j'ai fait acheter du boudin ; à minuit, nous ferons réveillon.

—Qui vous a donné cette argenterie, ce champagne et...votre nouveau cuisinier ?

—A propos, lui dit sa femme, tu ne parles pas de ton procès : tu l'as gagné ?

—Non, je l'ai perdu... Mais vous, vous n'avez pas perdu votre temps dans mon

absence... Vous ne m'avez pas écrit une seule fois, et qui vous a donné... ?

Madame Jean ne permit pas à son mari d'achever ; elle se leva, embrassa M. Jean, remplit deux verres de champagne, en but un, fit boire l'autre à M. Jean, puis s'assit en face de lui, auprès du feu.

—Tu as perdu ton procès ; j'en étais sûre. Si tu m'avais permis d'aller à Rouen, cela ne serait pas arrivé... C'est une misère, n'en parlons plus, et écoute-moi. Quand ma marraine eut vingt ans, son père et sa mère voulurent la marier : elle était fort riche, fort belle et... ?

—Ta marraine ? dit Jean d'un air stupéfait.

Il s'agissait, pour M. Jean, d'une riche argenterie qu'il supposait être arrivée chez lui d'une façon interlope, d'un dîner de ministre qu'il venait de manger, du champagne Moët qui remplissait encore son verre ; enfin, de Joseph, son garçon de peine, dont la gaieté et le sourire narquois n'annonçaient rien de bon. Cependant un bien-être inaccoutumé remplaçait chez M. Jean toutes ces douleurs physiques, il n'avait plus ni soif, ni faim, ni froid, une douce chaleur circulait dans ses veines, et rien ne ressemblait moins à un jaloux à jeun qu'un jaloux rassasié. Le crime est sérieux ; l'innocence a la figure épanouie : la figure de madame Jean ressemblait à celle de l'innocence. M. Jean but un verre de champagne, et sa femme reprit :

—Et comme ma marraine était une héritière, elle ne manquait pas d'amoureux qui voulaient devenir des époux. Sa mère cherchait à la marier avec M. le vicomte d'Orville, qui voulait être riche parce qu'il était noble, et son père désirait avoir pour gendre le fils d'un agent de change, M. Flenry, qui se croyait noble parce qu'il était riche. Ces deux prétendants, qui chacun avaient accès dans la maison, ont fait verser bien des larmes à ma marraine.

Ils étaient l'un et l'autre jeunes, jolis garçons et spirituels. Mais tu sais, mon bon Jean, qu'une femme n'accorde de l'esprit qu'à l'homme qu'elle aime, et ma marraine n'aimait pas ces messieurs... Jean, buvons un verre de champagne.

—Je voudrais, savoir, Julie, dit Jean en remplissant les verres, si tu me trouves spirituel ?

—Je te le dirai après l'histoire de ma marraine. La violence de ces deux amoureux, poursuivit madame Jean, était extrême. Ils voulaient absolument être

aimés, et comme ils se gênaient beaucoup dans leurs poursuites, ils se battirent. M. d'Orville donna un grand coup d'épée à M. Fleury, qui dut garder le lit six mois. Le vaincu écrivait tous les jours à ma marraine :

"Je vous aime, disait-il dans ses lettres, je vous adore; mon sang a coulé pour vous, ma vie ne tient plus qu'à un fil. Dites un mot, et je suis sauvé: si vous êtes cruelle, au contraire, mes plaies vont se rouvrir, et vous m'avez donné la mort."

(A Continuer.)

SOMMAIRE DES ANNONCES.

Bibles! Bibles!! Bibles!!!—M. Pierre

Huot.

Une Carte.—Vergette.

A Vendre.—S'adresser à celui qui l'aura.

Grande Récompense.—Deux Sous.

Trouvée.—Une Tête de Veau.

Avis important.—Baptiste l'a dit dit.

LE BOURRU.

QUÉBEC 15 DÉCEMBRE, 1859.

LES ÉTRENNES DE MICHEL.

L'*Observateur* de la semaine dernière nous est parvenu avec deux grandes pages de caricatures, qui ne sont pas, à la vérité, du plus beau fini; mais qui en revanche prennent la place de deux grandes pages de balourdises débitées ordinairement par les compères Huot, Michel et Cie.

C'est ce pauvre diable de Jibé Cauté qui est devenu maintenant le rédacteur en chef de la salle guenille, c'est du travail de moias pour Michel et du temps de plus à flâner pour Pégé.

Malgré cela, le petit Citoyen a encore trouvé moyen de calomnier, d'être immoral, en un mot de se montrer digne et reconnaissant protégé de la Société Biblique. Pauvre Jibé Cauté! vous aurez beau faire, emplissez si vous voulez de caricatures, les quatre pages de l'*Observateur* Michel, ou plutôt Pégé de Rossinante, trouvera toujours moyen de calomnier, de pa-

tager, de remplir l'ignoble tâche que lui a imposée la Société biblique, c'est-à-dire que tout ce qui est honnête sera insulté, assassiné, calomnié. Rien ne coûte à des hommes, nous devrions dire à des brutes comme Baptiste, Pégé et Michel. Tous les moyens leur sont bons, pourvu qu'ils nuisent à l'honnête homme, au citoyen honnête, patriote et énergique.

Il paraît que les abonnés de l'*Observateur* sont un peu plus joyeux: Quel beau présent! quelles belles étrennes que d'être débarrassés de deux pages de rédaction de ce papier! Quel beau progrès!!!

Avec tout cela ce pauvre Baptiste n'a pu rien dire: aussi!

"On ne s'attendait guère,

"A voir Baptiste en cette affaire."

Ne dirait-on pas vraiment que Michel s'est plu à poser devant Jibé Côté. Nous n'avons qu'à regarder la première figure à laquelle il a donné le nom de Vergette?

Vraiment diraient les *hommes gens*:

C'est Michel en peinture!!! et nous, nous disons: qu'elle exprime bien ce qu'est Michel!

ENCORE UN AFFIDAVIT!

Dans l'*Observateur* de la semaine dernière, Louis-Michel nous donne un affidavit assermenté devant M. Tessier, Ecr, J. P. Par cet affidavit, le petit effronté jure qu'il est seul rédacteur de sa guenille et que tous les articles éditoriaux, soit en vers ou en prose, sont de lui, à l'exception d'un seul article!

Nous sommes content d'avoir cette occasion d'apprendre à nos lecteurs des choses très sérieuses qu'ils ignorent, et de comparer cet acte avec d'autres de même nature, commis par des gens de la même trempe que Louis-Michel, dont l'affidavit ne nous a pas surpris le moins du monde. Ce qui nous aurait surpris, c'est qu'il ne l'eût pas fait.

Nous disons d'abord que nous ne croyons pas ceux qui ont toujours le serment sur les lèvres, et que l'homme d'honneur donne sa parole et on le croit, tandis que le malhonnête homme n'est pas cru même quand il jure! Et comment ajouter foi à celui qui viole toutes les lois divines et humaines pour prouver sa véracité, son honnêteté? C'est une contradiction palpable qui prouve contre celui qui la commet!

Tout le monde se rappelle qu'en l'été de 1857, il y eut une discussion entre le *Courrier du Canada* et le *Canadien*, ou plutôt entre M. Stanislas Drapeau et le petit démocrate si peu drôle qui fut une quinzaine de jours le propriétaire du feu *National*, et qui, avec sa tête penchée sur l'épaule droi-

te, sa chevelure abondante, longue et crépue, ses yeux de chat, son corps guindé, grêle et noueux, ressemble si bien à l'image qu'on se fait d'un lutin! Dans cette dispute, le grand propriétaire avançait les choses les plus saugrenues contre M. Drapeau, que tout le monde sait être trop adroit et trop prudent pour dire de pareilles choses, quand même il les aurait pensées; il se serait tû surtout devant le petit être qu'il savait avoir une langue de pie. Cependant, se voyant enfoncer par le raisonnement de M. Drapeau, le drôle publia un affidavit par lequel il jurait que tout ce qu'il avait dit et écrit contre M. Drapeau était la vérité! Il savait bien que le public n'ajoutait aucune foi à sa parole et il croyait en imposer par un serment! Cependant, le public crut M. Drapeau sur parole et refusa de croire le petit démocrate sous serment!

Dans l'automne de la même année, on se souvient encore qu'il y eut une élection générale et que le *National* publia les calomnies les plus infâmes contre plusieurs membres des plus respectables du clergé, et notamment contre le révérend M. Beaubien, curé de St. Thomas. Le public se récria contre des mensonges aussi impudents; mais les démocrates, au lieu de s'en effrayer, redoublèrent d'audace et d'impudeur, et publièrent dans le *National* un affidavit de quatre cultivateurs reconnus pour être les plus mauvais citoyens de la paroisse, lesquels jurèrent que les avancés du *National* contre M. Beaubien étaient vrais en tous points! On sait que le peuple ne fut pas trompé, qu'il regarda cet affidavit avec horreur; et l'on peut dire que de là date la chute du *National*! Voilà ce que tout le monde connaît, mais nous devons ajouter quelques détails que le public ignore.

Les citoyens de St. Thomas furent indignés de la conduite de ces quatre misérables et furent unanimes à les déclarer coupables de parjure. Le dimanche qui suivit, plusieurs citoyens rencontrèrent l'un des signataires parjures et lui demandèrent raison de son acte. Il répondit qu'il avait été trompé; mais que, puisque la chose était faite, il ne la regrettait pas!!! Mais ce n'est pas tout, la punition a suivi de près l'action. Au printemps de 1858, c'est-à-dire quatre ou cinq mois après, trois de ces braves gens, dont les terres se suivent, si ce n'est qu'elle sont séparés par celle d'un nommé Cloutier, croyons-nous, firent de l'abatiss et y mirent le feu; leurs voisins firent de même et en même temps. Chose incroyable! le feu prit dans le terroir, gagna les bâtiments, et sans le secours des habitants, tout ce que possédait ces trois familles était la proie des flammes! Cloutier n'éprouva aucun accident!! Le quatrième, qui demeurait dans la concession voisine, perdit, dans le même temps, par la maladie, la plupart de ses bestiaux!!! La paroisse a été unanime à déclarer que le doigt de la Providence était là, et que c'était une juste punition d--

l'omnie lancées contre leur curé, calomnies appuyées par un parjure ! La feuille elle-même qui publia les calomnies et le parjure, n'a survécu que quelques mois à la perpétration de ce forfait !!!

Maintenant, voilà Louis-Michel qui imite ces célèbres devanciers ; c'est un signe des temps et nous pouvons prédire la fin de l'*Observateur* pour le milieu de l'hiver, en expiation de ce crime. Le public n'a pas besoin de preuves que Louis-Michel a menti ; nous nous contenterons de dire que la chanson contre le Chevalier Taché est de maître Mare-Aurèle Plamondon ! C'est une chose connue publiquement et il faut toute l'impudence et toute l'impunité d'un Louis-Michel pour jurer le contraire ! *Omnes ejusdem farinae* : quelle bonne pâte pour le four de satan !

G. B. LYON FELLOWES.

Nous reproduisons de la *Guêpe* ce qui suit, à propos de la sentence prononcée contre M. Fellowes :

« La Cour du Banc de la Reine, de Toronto, vient de condamner à six mois de prison et £200 d'amende M. G. B. Lyon Fellowes représentant du comté de Russell depuis un an, pour avoir usé de fraude dans son élection. Deux complices de M. Fellowes, Martin Casselman et John Saxon Casselman ont été aussi trouvés coupables de la même offense, et condamnés à six mois de prison chacun. Jamais, depuis que le gouvernement constitutionnel est établi dans ce pays, on a eu d'exemple de fraudes électorales commises avec autant d'audace. Voyant que la majorité des votes légaux du comté de Russell n'était pas en sa faveur, M. Fellowes et ses complices firent copier dans un livre de poll, une longue file de noms tirés d'un directory de certaine ville des États-Unis, et pris à la suite les uns des autres. N'était-ce pas se moquer insolument des électeurs du comté de Russell et du pays tout entier ? La punition est donc parfaitement juste. Puisse-t-elle avoir un salutaire effet !

Voici la dernière partie de la sentence comme elle a été formulée par la Cour. »

« Vous avez été trouvés coupables par le verdict d'un jury, coupables d'avoir conspiré pour envoyer à la Chambre d'Assemblée un homme qui n'avait pas la majorité des votes légaux. Ce fait est prouvé sans l'ombre d'un doute. Il n'y a pas de doute non plus que M. Fellowes, connaissant très bien ce fait, a pris son siège en Chambre et a exercé les pri-

vilèges de membre de ce corps pendant plus de douze mois. Le peuple du comté de Russell spécialement, et de toute la province en général, a grandement raison de se plaindre d'une telle violation de la loi et du privilège de l'élection.

Après mûre délibération la cour en est venue à la détermination d'ordonner que vous, George Byron Lyon Fellowes, soyez incarcéré dans la prison commune des comtés unis de York et Peel pour la période de six mois, et que vous payiez une amende de £200, ou que vous soyez incarcéré tant que la dite amende ne sera pas payée ; que vous, John Saxon Casselman, soyez emprisonné dans la même prison pour six mois ; et que vous, Martin Casselman, soyez emprisonné dans la même prison le même temps et payiez une amende de £100, l'emprisonnement devant durer tant que cette somme ne sera pas payée. »

Nous nous associons de tout cœur aux remarques de la *Guêpe* et nous croyons que cet exemple sera salutaire pour l'avenir. Si tous ceux qui se moquent de la loi étaient punis d'une façon aussi exemplaire, la société se verrait bientôt délivrée de tous ces êtres nuisibles qui entravent le progrès dans sa marche et qui ne servent qu'à créer des embarras et des troubles dans la gestion des affaires.

Nous espérons qu'à l'avenir, tous les jurés sauront remplir leur devoir comme l'a fait celui de Toronto, en cette circonstance et qu'ainsi tous les Fellowes seront forcés, par la crainte, de laisser le champ libre à l'opinion publique. Et lorsque cette plaie sociale aura disparu, on pourra dire alors : Le Canada a fait un grand pas dans la voie du progrès, de la liberté et de la morale.

CORRESPONDANCE.

Mon cher Bourru,

Un correspondant de la *Guêpe* demande la solution de l'énigme suivante :

« Quelle analogie trouvez-vous entre un brigand, un avocat et un médecin ? »

Je crois l'avoir trouvée ; la voici : La différence est dans la manière de tuer, chacun emploie les moyens que lui fournit sa profession : Un brigand tue par le poignard, un avocat par la parole et un médecin par ses drogues.

PEDRO.

N. B.—Quelle différence y a-t-il entre Louis-Michel et un mendiant ;

P.

FAITS DIVERS.

EXCUSE DE PROFESSION.—Un journaliste de l'Ouest, dont la femme venait de mettre au monde deux jumeaux, et qui avait négligé son journal à cause de cet événement, écrivit le lendemain dans le numéro du jour : « Nous n'avons pas pu faire paraître hier notre journal, par suite de l'arrivée de deux *mattes* extra. »

CONSEILS BONS A SUIVRE.—« Il ne se passe guère de semaine sans que les journaux aient à enregistrer la mort horrible d'une femme brûlée dans ses vêtements. »

« Mais jusqu'à ce jour, je ne sache pas qu'il soit venu à personne la pensée d'indiquer les moyens propres à atténuer les conséquences de l'incendie d'une robe. »

« Une seule fois on nous a signalé la présence d'esprit d'une jeune fille qui, voyant sa jupe en flammes, s'est fourrée dans son lit et est parvenue à étouffer le feu en s'entourant de ses couvertures. »

« Dans tous les autres cas, les malheureuses victimes, perdant la tête, cherchent leur salut dans une fuite précipitée et ne font qu'accélérer les ravages du feu. »

« Si en pareille circonstance on savait ce qu'il convient de faire, et surtout de ne pas faire, ces accidents auraient rarement une issue funeste. »

« Il est évident qu'en courant on active la combustion ; il est plus évident qu'en restant debout on met le feu dans les conditions les plus favorables à son rapide développement. Les flammes, qui tendent toujours à s'élever, entourent bientôt le torse, les bras et la figure, et la mort, une mort affreuse, devient inévitable. »

« Au contraire, si, lorsqu'une femme voit le bas de sa robe enflammée, elle avait la salutaire pensée de se coucher sur le plancher, en se contentant d'appeler au secours, il est à peu près certain qu'elle en serait quitte par quelques brûlures aux jambes. »

« Premièrement, le feu ne se propagerait pas dans la partie des vêtements comprimés entre le corps et le plancher, et le dessus des dits vêtements serait seul à brûler. »

« En second lieu, les flammes s'élevant perpendiculairement au corps, n'atteindraient ni le torse, ni les bras, ni la figure ; elles ne gagneraient que lentement la partie supérieure des jupes, et, grâce aux cages d'acier qui tiennent ces jupes éloignées, les jambes elles-mêmes ne seraient que faiblement endommagées. »

« Un exemple :

« Tenez horizontalement un morceau de papier allumé par le bout ; la flamme n'avancera que peu à peu, et elle pourra arriver jusqu'après de la main sans que la main soit incommodée. »

« Au contraire, tenez le papier vertica-

lements, la partie allumée étant en bas, la main sera brûlée aussitôt, et vous aurez à peine le temps de lâcher prise.

“Donc, le meilleur parti à prendre pour une femme dont la robe prend feu est de se coucher à terre le plus tôt possible et d'attendre résolument dans cette position que l'on vienne à son aide.

“Ou bien, si elle croit devoir aller au devant des secours, il faut qu'elle le fasse en se traînant sur le sol sans quitter la position horizontale.

“J'ajouterai que dans les chambres où il y a une cheminée, il y a généralement un tapis de pied, dit *foyer*.

“Prendre ce tapis, et, dès qu'on est couché à terre, en couvrir, en entourer la partie enflammée, serait un moyen presque infailible d'étouffer l'incendie.

“Avis donc au dames, et puissent les indications qui précèdent arracher quelques victimes à l'horrible supplice dont nous avons à déplorer, depuis quelques semaines, de si fréquents exemples !”

LE CONDAMNÉ BEAUREGARD.—Ce malheureux coupable, qui doit expier son crime vendredi, 16 de ce mois, paraît supporter son sort avec calme. D'après les informations qui ont été récemment prises, on apprend qu'il espère encore avoir une commutation de peine. Depuis sa condamnation, il a reçu les visites assidues d'un prêtre catholique, dont les exhortations paraissent l'avoir profondément touché. De nouvelles offres ont été faites au géolier par différents individus qui demandent à exercer les infâmes fonctions de bourreau. Aucun d'eux ne sait néanmoins à qui sera assignée cette tâche révoltante.—*Minerve*.

Le passage du Grand Pont sera ouvert au trafic, lundi, le 19 décembre prochain.

L'on disait dans certains cercles de commerce, que la quantité de fret au Détroit était telle, qu'il ne faudrait pas moins de mille chars pour le transporter. Ce fret est destiné pour le commerce européen et on attend l'achèvement du Pont Victoria, pour en envoyer la plus grande quantité de Détroit à Portland sans changement de char.

ANECDOTES.

Un habitant.—Quelle pluie assommante depuis quelques jours !

Deuxième habitant.—Ce sera bien autre chose au printemps prochain, quand la Reine Victoria viendra à Montréal.

Premier habitant, au comble de la stupefaction.—Qu'est-ce que la Reine Victo-

ria a à voir là-dedans ?

Deuxième habitant.—Ce n'est pas moi qui le dis, ce sont les *journals*. J'y ai lu ce matin que la Reine viendrait avec une *grande pompe*.

—Un malade interrogé, pourquoi il n'appellait pas un médecin : “C'est, répondit-il, parce que je n'ai pas encore envie de mourir.”

—Un Picard étant à l'échelle, pour être pendu, on lui présenta une femme de mauvaises mœurs, qu'on lui proposa d'épouser, s'il voulait sauver sa vie, comme c'est la coutume en quelques endroits. Il la regarda quelque temps ; et ayant remarqué qu'elle boitait : elle boite, dit-il au bourreau ; attache, attache.

—Quelqu'un demandait, en présence de Monsieur N..... s'il avait des nouvelles intéressantes ? On lui répondit : Monsieur N..... peut vous en instruire, car il en fait.

ANNONCES.

BIBLES ! BIBLES !! BIBLES !!!

M. Pierre Huot a l'honneur d'informer ses amis et le public en général qu'ayant reçu de M. Lemesurier, pour les importants services qu'il a rendus à ce monsieur comme cabaleur en chef, une grande quantité de Bibles, telles que revues et corrigées par la Société Biblique, il est prêt à les distribuer gratis à tous ceux qui désireront lui aider dans sa célèbre Discussion contre le Dogme de l'Immaculée Conception.

Québec, 15 décembre, 1859.

UNE CARTE.

Le soussigné informe MM. Pierre Huot, A. de la Touraine, Louis-Michel et toute la société Huotina, qu'à l'avenir il ne les recevra plus dans son tripot, qu'il interrompt tout commerce avec eux et qu'il sera forcé de les mettre à la porte s'ils osent encore lui rendre visite ; vu qu'ils lui ont fait publiquement l'insulte de le mettre en compagnie d'honnêtes gens.

VERGETTE.

Québec, 12 décembre, 1859.

A VENDRE.

UNE SUPERBE CANNE EN FER, nouvellement peinte et propre à rosser tous les chenapans qui trottent après les nymphes, le soir ou l'après-midi.

Cette canne est la dépouille de Louis-Michel, que des malins se proposent de lui enlever ces jours-ci.

S'adresser à celui qui l'aura.

Québec, 15 dec. 1859.

GRANDE RÉCOMPENSE !

Le 6 décembre courant, au faubourg St. Jean, près de la demeure de Michel Tessier, Ecr. N. P., Louis-Michel à perdu sa tête !

Celui qui la remettra à son propriétaire recevra une récompense de DEUX SOUS.

Québec, 15 dec. 1859.

TROUVÉE.

DANS la rue St. George, Faubourg St. Jean, une TÊTE DE VEAU que le trouveur a dû mettre en fromage pour l'empêcher de se corrompre.

Le propriétaire pourra la recouvrer en payant les frais de conservation et en s'adressant à Pierre Huot.

Québec, 10 déc. 1859.

AVIS IMPORTANT.

Le soussigné informe ses amis et tous les rouges en général, que le moyen le plus sûr de trouver des objets perdus, de quelque valeur que ce soit, c'est de faire une neuvaine à St. Cupertin.

BAPTISTE L'A DIT.

Québec, 15 déc. 1859.

CONDITIONS.—Toutes lettres et correspondances, devront être adressées, *franco*.

On s'abonne en s'adressant à G. R. Grenier, propriétaire, poste restante, Québec, boîte No. 266. Prix de l'abonnement \$1 par année ou 50 cents pour six mois.

G. R. GRENIER, PROPRIÉTAIRE ET LE
PRIMEUR.